

Le/La titulaire de la mention complémentaire « Vendeur/se spécialisé(e) en Alimentation » exerce son métier dans différents secteurs du commerce alimentaire

- Vendeur en produits frais dans la grande distribution : supermarché, hypermarché
- Vendeur dans un commerce de proximité comme une boulangerie, une boucherie, une fromagerie...
- Vendeur dans une petite surface de proximité, appelée plus communément supérette

SES MISSIONS

- * Savoir accueillir, orienter et conseiller la clientèle.
- * Mettre en valeur les produits.
- * Avoir une bonne connaissance des produits.
- * Maintenir l'état marchand du rayon.
- * Réceptionner et stocker les marchandises.
- * Respecter les règles de qualité et d'hygiène.

SES QUALITÉS

- * Avoir le sens du contact.
- * Être patient et accueillant.
- * Être organisé et rigoureux.
- * Avoir une bonne présentation et une bonne résistance physique.

Vos droits en tant qu'apprenti(e)

- * Signer un **contrat d'apprentissage rémunéré** avec un pourcentage du smic en fonction de l'âge et de l'année de formation (entre 25 à 100% du SMIC).
- * Un **horaire** hebdomadaire de travail de **35h/semaine**.
- * Avoir un **statut de salarié(e)** avec **5 semaines de congés payés**.

Vos obligations en tant qu'apprenti(e)

- * Faire le travail demandé en entreprise et en UFA
- * Être assidu(e), autonome et sérieux(se)
- * Respecter le règlement intérieur en entreprise et en UFA
- * Se présenter à toutes les épreuves d'examen

Si tu es un(e) jeune impliqué(e) et motivé(e), n'hésite pas à nous contacter !!



ST ENNEMOND



Mention complémentaire « Vendeur/se Spécialisé(e) en Alimentation », en apprentissage

L'apprentissage permet aux jeunes d'acquérir une formation appliquée, des compétences opérationnelles qui leur permettent une intégration plus rapide dans la vie professionnelle.



L'UFA St Ennemond c'est :

- Une aide dans la recherche d'entreprise pour signer votre contrat d'apprentissage
- Un accompagnement personnalisé dans vos démarches (contrats ...)
- Un formateur référent à votre écoute
- 12 semaines de cours sur l'année
- Un plateau technique dédié à l'apprentissage du métier
- Une alternance d'une semaine en UFA et 3 semaines en entreprise
- Un suivi et une évaluation de vos compétences et progrès